

Chers parents,

Nous vous remercions pour votre confiance au cours de notre 1ère année au collège de Lacanau. !

Nous avons porté votre parole, nous avons financé des projets scolaires, et acheté des jeux de société pour le foyer.

Cette année nous souhaitons continuer à œuvrer pour les élèves et leurs familles !

Notre association est déjà présente sur le groupe scolaire de Lacanau Ville depuis 4 ans.

Les parents PEEP affirment leur indépendance politique, syndicale et religieuse pour être le porte-parole de toutes les familles dont les enfants fréquentent les établissements de LACANAU.

Venez vous appuyer avec nous sur la force d'un réseau et d'une fédération nationale !

Quelle représentation des parents dans les collèges ?

Le conseil d'administration, présidé par le chef d'établissement, se réunit au moins trois fois par an. Il adopte le projet d'établissement et se prononce sur les objectifs à atteindre (répartition de la DHG - dotation horaire globale - afin d'assurer les enseignements obligatoires et les heures nécessitées par le projet d'établissement).

Siègent, dans les collèges de moins de 600 élèves, six parents élus. Ce conseil adopte le budget et le règlement intérieur de l'établissement. Il délibère sur les questions relatives à l'accueil et à l'information des parents, l'hygiène, la santé, la sécurité et les projets importants. Il est consulté sur les mesures de création et de suppression de classes et d'options ou les principes de choix des manuels scolaires.

Quel rôle dans les conseils de classe ?

Présidé par le chef d'établissement ou son représentant, il se réunit au moins trois fois par an. Il aborde les questions pédagogiques concernant la vie de la classe et évalue le travail et les résultats de chaque élève, afin de l'aider dans sa scolarité et ses choix d'études.

Dans chaque conseil de classe siègent deux parents d'élèves délégués. A l'issue de chaque conseil, les parents délégués communiquent un compte rendu aux familles (ils sont tenus à la confidentialité lorsqu'il s'agit d'informations personnelles). Ils peuvent aussi jouer un rôle de médiation lorsqu'il y a divergence entre les propositions du conseil de classe et les souhaits des familles au sujet de l'orientation d'un élève.

Pour nous rejoindre :

Remplissez votre bulletin d'adhésion et retournez le dans notre boîte à lettres au pôle de l'aiguillonne, sur notre stand au forum des associations ou lors de notre AG.

Vous trouverez ci-joint, la convocation pour notre AG du mardi 25 septembre à 20h15 au pôle de l'aiguillonne.

L'union c'est la force d'entreprendre ensemble et de mettre au service de nos enfants les compétences de cette union.

**Ce document
fait office de
convocation.**

CONVOCATION

Assemblée Générale Ordinaire

Le Mardi 25 Septembre, À 20H15 Pôle de l'Aiguillonne

ORDRE DU JOUR :

I Bilan Moral et Actions PEEP 2017/2018

II Bilan Financier

III Election du conseil d'administration

IV Actions 2018/2019

V Questions diverses

Un pot clôturera cette assemblée, VENEZ NOMBREUX !!!!

